



Date : 15/09/2011

Pour une France Entrepreneante !

La Fondation Entreprendre Reconnue d'Utilité Publique

Par décret en date du 21 juillet 2011, le Conseil d'Etat vient d'accorder à La Fondation Entreprendre le statut de Fondation Reconnue d'Utilité Publique.

Les membres du Conseil d'Administration* de la Fondation Entreprendre accueillent cette décision avec bonheur et fierté, et tiennent à **remercier tous les donateurs** qui, par leur engagement, ont permis les premières réalisations de la mission tracée par les Fondateurs, et ainsi rendu possible cette reconnaissance.

Après avoir initié Réseau Entreprendre en 1986, André Mulliez et quelques membres de sa famille ont créé en 2008 la Fondation Entreprendre pour **soutenir des initiatives de chefs d'entreprise portant la cause de l'entrepreneuriat, depuis la sensibilisation des jeunes jusqu'au développement des entreprises.**

Dans le cadre de sa mission, la Fondation Entreprendre accompagne des associations soutenant la cause entrepreneuriale, ayant fait leurs preuves de bonne gouvernance et de pérennité financière, et capables d'un déploiement national à partir de leur réussite locale ou régionale.

Dès sa création, la Fondation Entreprendre a choisi de soutenir, de façon pérenne, 4 associations, illustrant chacune un maillon de la chaîne entrepreneuriale.

- **100 000 Entrepreneurs** dont la vocation est de transmettre la culture et l'envie d'entreprendre aux jeunes de 13 à 25 ans, en organisant des témoignages de chefs d'entreprise dans les établissements scolaires : chaque année, plus de 1 000 interventions, plus de 30 000 **jeunes sensibilisés** dans 7 régions.
- **Les Entrepreneuriales** qui, via un programme de formation « terrain » innovant, **apprennent aux étudiants**, réunis en équipes pluridisciplinaires, à **créer une entreprise** : 800 étudiants participant dans 6 régions en 2011.
- **Audace** qui **prépare** et forme, en 10 semaines, **des futurs créateurs ou repreneurs** de PME à passer de l'idée au projet : des promotions d'une douzaine d'Audacieux dans 6 régions.
- **Réseau Entreprendre** qui, grâce à un **accompagnement** par des chefs d'entreprise bénévoles et à l'attribution d'un prêt d'honneur, contribue à la réussite **de nouveaux entrepreneurs** significativement porteurs d'emplois et de richesses, et ce dans un esprit de gratuité et de réciprocité: 42 associations, 9 000 chefs d'entreprise, 50 000 emplois créés ou maintenus depuis 25 ans, plus de 500 nouvelles PME chaque année.

* **Le Conseil d'Administration de la Fondation Entreprendre :**

Blandine HERBAUT-MULLIEZ, présidente – Thierry MULLIEZ – Gonzague de BLIGNIERES – Claude BEBEAR – Henri LACHMANN – Benoit ARNAUD – Patrick DARGENT – Philippe HAYAT.

COMMUNIQUE DE PRESSE



La Fondation entreprendre attribue aussi chaque année un « coup de cœur » à une association. **Entreprendre pour Apprendre, Fédération Pionnières et la Ruche** ont déjà bénéficié de cette subvention.

Par ailleurs, une réflexion reste engagée sur la **conceptualisation** (étude d'opinion et recherche universitaire), et le **développement** des entreprises.

La Reconnaissance d'Utilité Publique montre l'importance que l'Etat accorde au soutien de la cause entrepreneuriale en France. La Fondation Entreprendre est consciente de cette responsabilité dans **l'aide aux initiatives qui permettent à l'Homme de trouver un environnement favorable lui donnant ou confortant l'envie d'entreprendre.**

Tous les entrepreneurs et les donateurs* sensibles à la cause entrepreneuriale peuvent se réjouir de cette décision. Ils sont invités à rejoindre la Fondation Entreprendre, et, par leur engagement, ils contribueront à une France plus entreprenante.

Pour fêter le 3^{ème} anniversaire de sa création, la Fondation Entreprendre organise à Paris le **mardi 18 octobre 2011** une soirée, qui sera l'occasion de rencontres entre donateurs, représentants et témoins des associations soutenues.

Pour en savoir plus sur la Fondation Entreprendre :

Le site Internet : www.fondation-entreprendre

Le blog : <http://fondationentreprendre.wordpress.com/>

** Les dons et donations temporaires d'usufruit bénéficient d'avantages fiscaux, restés favorables, au titre de l'impôt sur la fortune (ISF), de l'impôt sur le revenu (IR), et de l'impôt sur les sociétés (IS).*

Contact presse :

- Jean-Yves DUGAST, directeur général. Mail : jyugast@fondation-entreprendre.fr
Mobile : 06 87 64 50 52
- Solveig ROUCHAUD, chargée de mission. Mail : srouchaud@fondation-entreprendre.fr
Téléphone : 01 53 75 19 70.